



Le Rovillois



*Bulletin municipal d'informations
de la commune de*
ROVILLE-DEVANT-BAYON
Numéro 7 - Décembre 2020

MUNICIPALE

Le mot du Maire	1
Informations utiles :	
Hôtel de Ville - Location salle communale - Les numéros utiles.....	2
État-civil :	
Naissances - Baptêmes - Mariages - Pacs - Décès.....	3
Conseil Municipal :	
Le Nouveau Conseil Municipal.....	4
Environnement :	
Valorisez vos déchets - Stérilisation des chats errants.....	5
Propreté dans notre village	6

URBANISME

Préfecture :	
Circulation routière sur la RD9.....	7-8

ÉVÉNEMENTS

Nos traditions :	
14 Juillet - Saint Nicolas	9
Commémoration du 4 Septembre et du 11 Novembre.....	10
Repas des aînés - Colis des aînés.....	11

HISTOIRE

Souvenir :	
Ancien combattant.....	12

TRAVAUX

Réalisés :	
Rue Léon Blum - Conteneurs de tri sélectif.....	13
Les Navettes - Stationnements	14
Stationnements - Aires de jeux.....	15

ÉDUCATION

Nos écoles :	
Un peu de relooking - Développement numérique	16
Étude d'un groupe scolaire - Transport scolaire	17

ASSOCIATIONS

Sport :	
Entente sportive Bayon-Roville - Subventions associations.....	18

RANDONNÉE

Découverte :	
La voie Bleue.....	19

INFORMATIONS

Pour informations :	
Accès à la déchetterie de Bayon	20
La boîte à livres - Correspondant local de l'Est Républicain.....	21

LE ROVILLOIS - Bulletin n°7 - Mairie de Roville - **Création et mise en page** : Victor SALGUEIRO - **Rédaction** : Clara BRETON - Victor SALGUEIRO - Jean-Luc LÉONARD - Stéphane FRANÇOIS - **Photos** : Clara BRETON - Victor SALGUEIRO - Jean Luc LÉONARD - Hélène TROUCHE - **Imprimé en 380 exemplaires**



FERREIRA Virginie
Agent administratif



PRECHEUR Sandrine
Agent technique



ROCHE Cédric
Agent technique



PICOT Régis
Agent technique

Chères Rovilloises, Chers Rovillois

Un confinement permettant le maintien d'une partie de l'activité économique et des services publics a été mis en place depuis le 30 octobre 2020, au moins jusqu'au 15 décembre. Appliqué sur tout le territoire national, il vise à enrayer le développement de la deuxième vague de la pandémie COVID 19, tout en évitant que l'économie ne s'arrête totalement voire ne s'effondre et en maintenant écoles, collèges et lycées ouverts.

Il convient que vous fassiez preuve de discernement et de civisme, comme vous l'aviez fait ce printemps dernier. Respecter l'esprit et la lettre de ce nouveau confinement, nous permettra, je l'espère, de fêter Noël avec nos proches et d'éviter peut-être une troisième vague début 2021. Nos commerces souffrent encore et la survie de certains est malheureusement en question. Nos associations ont quant à elles été mises à mal et j'en appelle à la responsabilité de chacun pour poursuivre les activités que vous aimez dès que vous le pourrez. Nous ne devons pas les abandonner.

Consommer local et faites fonctionner nos associations dès que cela sera possible. Il en va de leur pérennité.

Je vous engage à respecter les gestes barrières et à porter un masque dès que la distanciation n'est pas possible. L'année 2020 restera certainement dans nos mémoires, comme celle des épreuves et des défis.

Au nom du Conseil municipal, je vous adresse ce message « protégez-vous bien et passez de bonnes fêtes de fin d'année en prenant toutes les précautions nécessaires. »



Clara BRETON
Maire de ROVILLE DEVANT BAYON

Hôtel de Ville

23 Avenue du Général Leclerc
54290 Roville Devant Bayon

Téléphone

03 83 72 51 21

Courrier électronique

mairiederoville@orange.fr

Site internet communal

www.roville-devant-bayon.mairie54.fr

Horaires d'accueil du public

Lundi 8h30 à 11h et 13h à 16h
Mardi 8h30 à 11h
Mercredi 9h à 11h
Jeudi 8h30 à 11h
Vendredi 8h30 à 11h et 13h à 16h
Samedi permanence Maire et Adjointes
de 9h30 à 11h



Location salle communale

Particulier domicilié à Roville	250 €
Particulier extérieur à la commune	250 €
Association communale	130 €
(Gratuit une fois par an sauf les charges)	
Association extra-communale	250 €
Location une journée supplémentaire	100 €
Obsèques d'une personne domiciliée à Roville	
Forfait électrique	10 €
Location gratuite	0 €
Chauffage en fonction du relevé	

- La clé de la salle est remise le vendredi matin
- Remise du contrat et état des lieux le vendredi matin
- La possession de la salle se fait au 1^{er} jour de location
- Le retour de la clé et état des lieux se font le lundi matin

IMPORTANT :

- **Il est interdit de sous louer la salle**
- **La salle est sous alarme le vendredi soir**

Les numéros utiles en cas d'urgence

Vos premiers interlocuteurs en cas d'urgence

SOS Médecin	3624
Pompier	18
Gendarmerie	17
Samu	15
Centre antipoison	0 825 812 822
Numéro D'urgence depuis un portable.....	812

Naissances

HERIAT Léo	14 février 2019
APPEL Marc	13 mars 2019
COTE Marco	12 mai 2019
LAVAL MAIRE Noémie	29 mai 2019
ROMARY Eugénie	11 août 2019
MANGIN Manon	10 septembre 2019
GODMEZ Cléa	23 septembre 2019
CORDEL Agathe	11 octobre 2019
HARAU Constance	18 octobre 2019
SCHERER Elias	30 décembre 2019
BORNET Timothé	28 février 2020
BIGARÉ Giulia	21 juin 2020
CHASSELIN Marius	10 octobre 2020



Baptêmes Républicain

COTE Marco	17 Aout 2019
MARQUIS Giulia Colette Martine	21 Avril 2019

Mariages

FERREIRA Johann et CALLET Virginie	29 juin 2019
OHAYON Michaël et RAVAILLER Sophie	14 septembre 2019
THIRY Robert et GODEY Laetitia	28 Août 2020



PACS le pacte civil de solidarité est un contrat entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, qui vivent en couple et ont décidé de mener leur vie commune. Il a été promulgué par la loi du 15 mai 1999. Il crée des obligations entre les deux contractants, en matière de soutien, de logement, de soins, de dépenses communes, d'impôts et de droits sociaux. Par contre, il est régi par les règles de droit commun et de l'autorité parentale si l'un des contractants est mineur. Il est conclu devant un notaire ou devant un officier de l'état civil, devant notaire.

Le PACS peut être dissous par la décision conjointe des contractants, qui adresse(nt) une déclaration au tribunal de première instance. Il est automatiquement rompu par le mariage ou par le décès de l'un ou des deux contractants.

Pacs

GODMEZ Laurent et GUIGHOU Emeline	31 Août 2019
THIRY Robert et GODEY Laëtitia	16 septembre 2019
LA SPINA Antony et MASSON Audrey	11 novembre 2019
COLLET Florian et JEANMAIRE Mélanie	15 février 2020

Décès

GEORGES Gabrielle	9 janvier 2019
AUBERT née FILHO Suzanne	13 janvier 2019
OGE née STAROSSE Geneviève	21 décembre 2019
FROCOT née BERTE Ginette	23 janvier 2020
SPOR Pierre	13 février 2020
VIRY Pierrette	12 octobre 2020
DERLANGÉ Pierre	12 octobre 2020
FROCOT Daniel	27 octobre 2020



Conseil Municipal



Victor SALGUEIRO
1^{er} adjoint au maire
60 ans



Clara BRETON
Maire
60 ans



Alain GODEY
2nd adjoint au maire
76 ans



William THIRY
Conseiller
50 ans



Eric BAUM
Conseiller
46 ans



Gilles DUBOIS
Conseiller
51 ans



Franco CASTAGNOZZI
Conseiller
52 ans



Valérie GRECO
Conseillère
50 ans



Stéphane FRANÇOIS
Conseiller
46 ans



Jean LHUILLIER
Conseiller
46 ans



Mickaël COLLET
Conseiller
31 ans



Johnny MANDRA
Conseiller
36 ans



Jean-Luc LEONARD
Conseiller
64 ans



Robert LAHACHE
Conseiller
76 ans



Florian COLLET
Conseiller
33 ans

Valorisez vos déchets verts



Le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit toute l'année. Des solutions alternatives existent !

Le broyage : petits et gros branchages broyés permettent de réutiliser les déchets verts sur place, en paillage ou en apport dans le composteur. Passez la tondeuse sur vos petits branchages

pour les broyer.

Le paillage : permet de nourrir et de conserver l'humidité des sols, de protéger les végétaux du gel et il évite la pousse des mauvaises herbes. Disposez feuilles mortes, résidus de jardin, brindilles au pied des plantes et arbustes.

Le compostage individuel ou collectif : tonte de pelouse et feuillage peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épluchures de légumes. Cela permet de produire directement dans son jardin un engrais naturel et de qualité pour toutes vos plantes.

Adopter ces pratiques permet de ne pas utiliser de produits chimiques et de faire des économies.

Stérilisation des chats errants

Une convention a été signée avec M. CAZE vétérinaire à BAYON pour la stérilisation des chats et leurs identifications avec les tarifs suivants :

castration d'un mâle 26,50 € TTC

ovariectomie d'une femelle 51,00 € TTC

si hystérectomie 11,00 € TTC de plus
identification par un « S » à l'oreille gratuit



Les chats seront ensuite relâchés sur les lieux où ils ont été capturés.

La convention d'une durée d'une année sera renouvelable par tacite reconduction au 1^{er} janvier de chaque année.

La propreté dans notre village....

C'est l'affaire de tous



Obligation de taille et d'élagage des propriétaires riverains

Les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie). Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens EDF, France Télécom et l'éclairage public. Respecter les distances minimales.

Les distances à respecter sont les suivantes :

- Pour les plantations de plus de 2 mètres : distance d'au moins 2 mètres de la limite séparative
- Pour les plantations de moins de 2 mètres : distance est fixée à 0,50 mètre de la limite séparative La distance se calcule du milieu du tronc, de l'autre côté c'est la limite séparative qui sert de point de mesure. Si les terrains sont à des niveaux différents, les hauteurs des plantations sont mesurées par rapport au niveau du terrain où elles sont plantées

Obligation de ramasser les feuilles mortes sur la voie publique

Que vous soyez propriétaire ou locataire, il vous appartient de ramasser les feuilles mortes sur la voie publique. Si elles proviennent des arbres ou arbustes qui sont sur le terrain que vous occupez, c'est votre responsabilité qui est engagée. Vous devez nettoyer régulièrement les feuilles tombées sur les trottoirs et caniveaux devant votre maison ou immeuble ainsi que d'élaguer les branches dépassant sur la voie publique. De même, en cas de chute de neige et de gel. Au yeux de la loi, c'est ce que l'on appelle une négligence d'entretien..



Si il n'y a que quelques feuilles, ce n'est pas trop grave. Par contre une couche de feuille un peu épaisse et de la pluie peuvent rendre le trottoir ou la chaussée glissante. Avec tous les risques que cela comporte. Si un passant tombe en glissant sur les feuilles que vous n'avez pas ramassées, cela sera considéré comme un accident. Les frais occasionnés seront à votre charge.

Circulation routière sur la RD 9



Le samedi 7 novembre 2020 six maires des communes Laneuveville Devant Bayon, Roville Devant Bayon, Méhoncourt, Bayon, Lamath et Xermamenil ont signés un courrier à l'attention du Préfet de Meurthe et Moselle à la Présidente du Conseil Départemental et la Direction Interdépartementale des routes EST :

Nous sommes un collectif de 6 communes traversées par la route départementale D9.

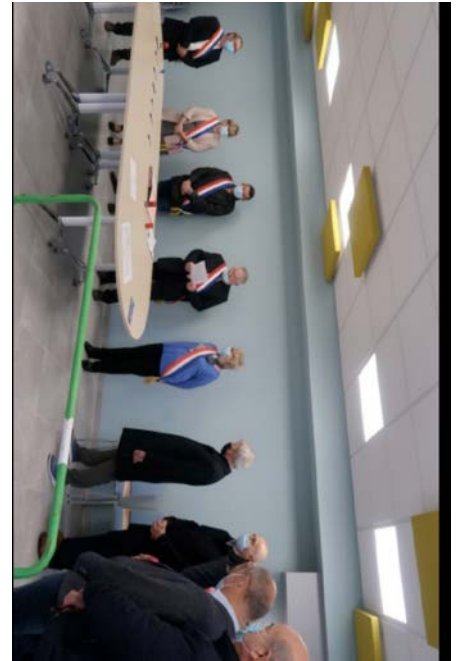
Le nombre de véhicules qui traversent nos villages est en augmentation permanente, les comptages récents font état de 5000 véhicules par jour avec des pointes approchant les 6000 véhicules.

L'encombrement de cette voie est largement lié aux véhicules qui l'utilisent comme itinéraire de transit entre « la Zone Lunéville », l'embranchement de la N4 de Chaufontaine et la bretelle d'accès à la voie express N57 de Laneuveville devant Bayon.

Les camions de toutes nationalités sont très nombreux à emprunter ce raccourci. Les communes en subissent journallement les nuisances sonores. Souvent leur vitesse est excessive, le danger est permanent pour les riverains. Nous pensons particulièrement aux enfants, aux personnes âgées et /ou handicapées qui doivent redoubler d'attention pour éviter l'accident. De plus, nombreux sont les convois qui transportent des matières dangereuses. Nous tremblons à l'idée de ce que pourrait engendrer un renversement d'une telle cargaison au sein même d'un de nos villages. Nous déplorons aussi une usure prématurée du revêtement de la chaussée et des dégradations des équipements incombant aux communes (Mobilier urbain, bouches d'égoût, avaloirs, regards, ponts etc ...). Ces nuisances sont mal supportées par les habitants de nos villages et notamment par les riverains qui s'en plaignent aux maires et redoutent l'accident.

De plus la nouvelle voie verte pour les cyclistes qui emporte un vif succès sur notre territoire traverse la D9 au niveau de l'écluse de Roville, le passage des camions rend cette traversée très difficile.

Par ailleurs les nombreux piétons et cyclistes longeant la chaussée (sans trottoir ou sur des trottoirs très étroits au niveau des ponts) entre Roville et Bayon courent de grands risques, régulièrement frôlés par les gros gabarits souvent en vitesse excessive. Cela ne peut plus durer !



Face à cette situation, nous vous demandons

d'interdire, sauf pour desserte locale et sans nuire à l'activité de nos territoires, le transit des camions par la D9 dans les deux sens de circulation ce qui conduirait les poids lourds à utiliser la RN57 puis les autoroutes A330 et A33 pour leur trafic de (ou vers) Lunéville et la RN4 en direction de Strasbourg.

Ainsi, pour les poids lourds: La sécurité sera largement renforcée par l'utilisation de voies appropriées à ce type de trafic.

Pour les communes: la sécurité et la quiétude des habitants seront également grandement améliorées.

Nous ne voulons plus mettre nos administrés en danger !

Nous espérons que vous serez sensibles à nos arguments et nous sommes disposés à vous rencontrer pour débattre du sujet et aboutir à la solution satisfaisante dont nous aurons à nous féliciter les uns et les autres.

Recevez, Monsieur le Préfet, Madame la Présidente, Monsieur le Directeur, l'expression de notre parfaite considération.

Maire de LANEUVEVILLE DEVANT BAYON

A handwritten signature in black ink is written over a circular official seal. The seal features a central emblem and the text 'LANEUVEVILLE DEVANT BAYON' and '(M. 541)'.

Maire BAYON

A handwritten signature in black ink is written over a circular official seal. The seal features a central emblem and the text 'COMMUNE DE BAYON' and '(M. 542)'.

Maire de LAMATH

A handwritten signature in black ink.

Maire de XERMAMENIL

A handwritten signature in black ink is written over a circular official seal. The seal features a central emblem and the text 'XERMAMENIL' and '(M. 543)'.

Maire de ROVILLE DEVANT BAYON

A handwritten signature in black ink is written over a circular official seal. The seal features a central emblem and the text 'ROVILLE DEVANT BAYON' and '(M. 544)'.

Maire de MÉHONCOURT

A handwritten signature in black ink is written over a circular official seal. The seal features a central emblem and the text 'MÉHONCOURT' and '(M. 545)'.

14 Juillet 2020

Cette année 2020 aura marquée les esprits, la crise sanitaire du COVID étant venue ébranler nos vies et nos traditions. La fête nationale du 14 juillet, d'ordinaire joyeuse et festive a eu une saveur amère puisque aucune manifestation n'a été autorisée.

C'est donc sans public que la municipalité a décidé de célébrer ce 14 juillet et afin que la plupart des Rovillois puissent profiter du spectacle, sans sortir de chez eux, deux feux d'artifice ont été tirés simultanément à deux endroits différents. Le premier était installé sur le terrain de foot et le deuxième sur la place Mathieu de Dombasle.



Saint Nicolas 2020



Pas de char cette année pour Saint Nicolas mais il s'engage à ne pas faire défaut à ses petits admirateurs.

Il remettra aux enfants qui auront été gentils un sachet de friandises dès que cela sera possible .

Commémoration des fusillés du 4 septembre 1944



C'est un public de plus en plus nombreux qui a répondu à l'appel du président de l'AMC, Roger LAURENT, pour la commémoration du 76ème anniversaire de la libération qui se déroulait sur la stèle à l'entrée du pont de BAYON des 4 fusillés de ROVILLE, Messieurs RENARD, RAVAILLER et BAUM natifs de ROVILLE et M. BARBIER Jean .

Rappel des faits :

En ce terrible jour du 4 septembre 1944, le pont de l'écluse de ROVILLE a explosé

M. RENARD accompagné de Messieurs RAVAILLER et BAUM ont franchi le canal sur les portes de l'écluse afin d'aller aider Mme Ferry, l'éclusière, pour réparer sa toiture qui avait subi des dommages suite à cette explosion. C'est là qu'ils furent arrêtés par les Allemands et... fusillés peu après en compagnie d'un résistant M. BARBIER.

Commémoration du 11 Novembre



11 novembre en petit comité compte tenu de la crise sanitaire mais néanmoins cette commémoration était solennelle et émouvante respect à ces héros morts pour sauver leur pays.

Repas des aînés 2021



En raison du contexte sanitaire lié à la propagation du virus covid-19, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a dû malheureusement prendre la décision de reporter le repas des aînés initialement prévu en février 2021.

Une nouvelle date sera proposée dès que la situation sanitaire le permettra.

Colis des aînés 2020

Malgré cette période particulière ne nous laissons pas gagner par l'inquiétude et gardons notre moral et notre joie pour ces fêtes de fin d'année.

Les membres du CCAS ont distribué les 145 colis à nos aînés de plus de 65 ans le samedi 5 décembre.



Ancien combattant



En plus du dépôt de gerbes au monument aux morts, la commémoration du 11 Novembre a été l'occasion pour les élus et le président de l'AMC (association des anciens combattants) de partager une minute de silence et de déposer une gerbe sur une tombe oubliée de tous au cimetière de Roville-devant-Bayon.

En effet, la mairie, souhaitant recenser les places restantes au cimetière, a découvert une tombe contre l'église, à l'écart des autres.

En la nettoyant et en repassant sur les lettres au feutre, ils ont découvert qu'elle appartient à l'adjudant Truchot, mort pour la France le 20 août 1914 à l'âge de 42 ans.

Il est déjà prévu que la municipalité fasse repeindre les lettres inscrites sur cette tombe et qu'elle prenne des renseignements pour connaître l'histoire de cet adjudant enterré à Roville-devant-Bayon.

Rue Léon Blum



Fin des travaux de la rue Léon Blum qui ont débuté en Octobre 2018 et fini en Septembre 2020.

Compte tenu des dégradations des petits poteaux en bois dans les espaces verts, nous avons décidé de mettre des pierres.

Conteneurs de tri sélectif



Aménagement du parterre devant les conteneurs du stade de football.

Les Navettes

Nous remercions un habitant de la résidence des Navettes d'avoir planté deux arbres fruitiers.



Stationnements

A l'entrée de la résidence les Navettes une allée en béton a été réalisée afin de permettre le stationnement de véhicules.



Stationnements



Aménagement d'un parking de stationnement pour 8 voitures derrière les vestiaires de football Quartier Cuny Molard.

Aires de jeux



N'étant plus aux normes de sécurité deux nouvelles activités viennent d'être implantées sur les zones de jeux mjc et stade pour un montant de 9307 €.

Nous constatons malheureusement encore des dégradations sur la zone de jeux de la MJC avec des détériorations des bancs en béton.

Un peu de relooking



En août, la cour de l'école maternelle a repris des couleurs, les enfants peuvent désormais en profiter pleinement.



Développement du numérique



Dans le cadre de la politique de développement du numérique, le Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, en lien étroit avec les académies, un appel à projet a été émis par l'État, au titre des investissements d'avenir.

Cet appel à projet est destiné à soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles maternelles et élémentaires des

communes rurales.

Le principe : L'état rembourse 50% des frais engagés par le SIVU (sont concernés les communes de moins de 3500 habitants). Cette subvention est plafonnée à 7000€ (pour une dépense de 14 000€ maximum) pour l'acquisition d'équipements et solutions numériques .

Cette opportunité a été saisie par le syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) et avec l'accord des 7 communes.

Chaque école a fait connaître ses besoins. Une estimation financière a été calculée et le dossier remonté au ministère de l'éducation nationale.

Si le dossier est accepté en début d'année 2021, nos enfants pourront espérer travailler sur du matériel neuf avant la fin de l'année scolaire.

Étude d'un groupe scolaire Sivu de la Haute Moselle

Le syndicat Intercommunal à vocation unique (SIVU) comprend le regroupement pédagogique intercommunal d'un RPI 1 composé des communes de Gripport, Lebeuville et Bainville-aux-Miroirs et d'un RPI 2 composé des communes de Roville-Devant-Bayon, Neuville-surMoselle, Laneuveville-Devant-Bayon et Mangonville.

En août 2020, un comité de pilotage (COPIL) a été créé au sein du SIVU comprenant les 7 maires et 1 élu municipal par village. Le groupe de travail a pour mission de rédiger un rapport sur « L'évolution de nos RPI » en établissant un bilan du fonctionnement de nos regroupements depuis leur création.

Etant composé de personnes motivées, les premiers retours sont rapidement tombés :

- Ils montrent un bilan d'effectif d'élèves en baisse constante 243 en 2009 contre 161 en 2019. Est-ce une baisse de la démographie de la population ou une diminution de l'attractivité de nos écoles?
- Avoir deux écoles maternelles et deux élémentaires augmentent significativement les frais généraux.
- La multitude des navettes scolaires entre les écoles, les lieux de restauration et de garderies peuvent soulever des questions sur la sécurité des enfants.

L'objectif étant de ne pas endetter les communes plus qu'elles ne le sont et de trouver une solution qui conviendrait à tout le monde.

Pour bénéficier de l'opportunité de la relance économique suite à la pandémie, il est nécessaire d'aller vite pour préparer le dossier et monter le projet.

Donc devant le constat que les moyens humains ne seront pas suffisant pour atteindre cet objectif, il a été décidé à la majorité de faire appel à la société SEBL pour une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) ainsi qu'à l'école d'architecture de Nancy pour le devenir des bâtiments existants.

Sa mission sera de faire l'étude de faisabilité technique et financière, une évaluation des critères qualitatifs à atteindre (environnement, énergie), une aide à la recherche et au montage des dossiers de subventions et une analyse des sites proposés pour l'implantation du projet (bâtiment neuf ou rénovation).

Avec la baisse des aides de l'état et le bilan financier de nos communes peu encourageant, nous attendons beaucoup sur retour de cette analyse dans environ 2 mois.

Transport scolaire

Remboursement aux familles d'élèves scolarisés au collège de Bayon d'une partie des frais de transport.

Le transport scolaire pour se rendre au collège de l'Euron de BAYON pour l'année 2019-2020 a été remboursé à hauteur de 50% des frais engagés.

Entente Sportive Bayon Roville



Président : Grégory MAIGRAT

Arrivé en 2013 M. MAIGRAT avait déjà des idées bien précises pour restructurer le club avec l'appui de bénévoles .



La section football Bayon Roville comprend à ce jour 240 licenciés allant de 7 ans à 50 ans avec 2 équipes de U7, 2 de U9, 2 de U11, 1 de U13, 1 de U15, 1 de U18, 3 équipes sénior et 49 licenciées filles avec 1 équipe de U13, 1 de U15 et 1 senior. Un tiers des joueurs viennent du Saintois.

Des travaux ont été faits par les éducateurs et les joueurs du club qui a permis de remettre un coup de jeunesse aux vestiaires, nouvel éclairage type LED pour les entraînements nocturnes et d'autres projets à venir. Pour améliorer le financement des travaux, un calendrier sera édité et mis en vente chez les commerçants de Bayon.

Subventions associations

Vote des subventions 2020 et autres organismes de droit privé

ESBR FOOT	1100 €
ACCA Roville	100 €
ANIM Roville	500 €
MJC ROVILLE	700 €
AJCD	150 €

Une subvention de 20 euros est attribuée aux enfants de ROVILLE inscrits à une association sportive.

Une subvention de 10euros est attribuée pour l'achat de la carte de pêche du Gardon Bayonnais pour les enfants de ROVILLE de moins de 16 ans.

La voie Bleue

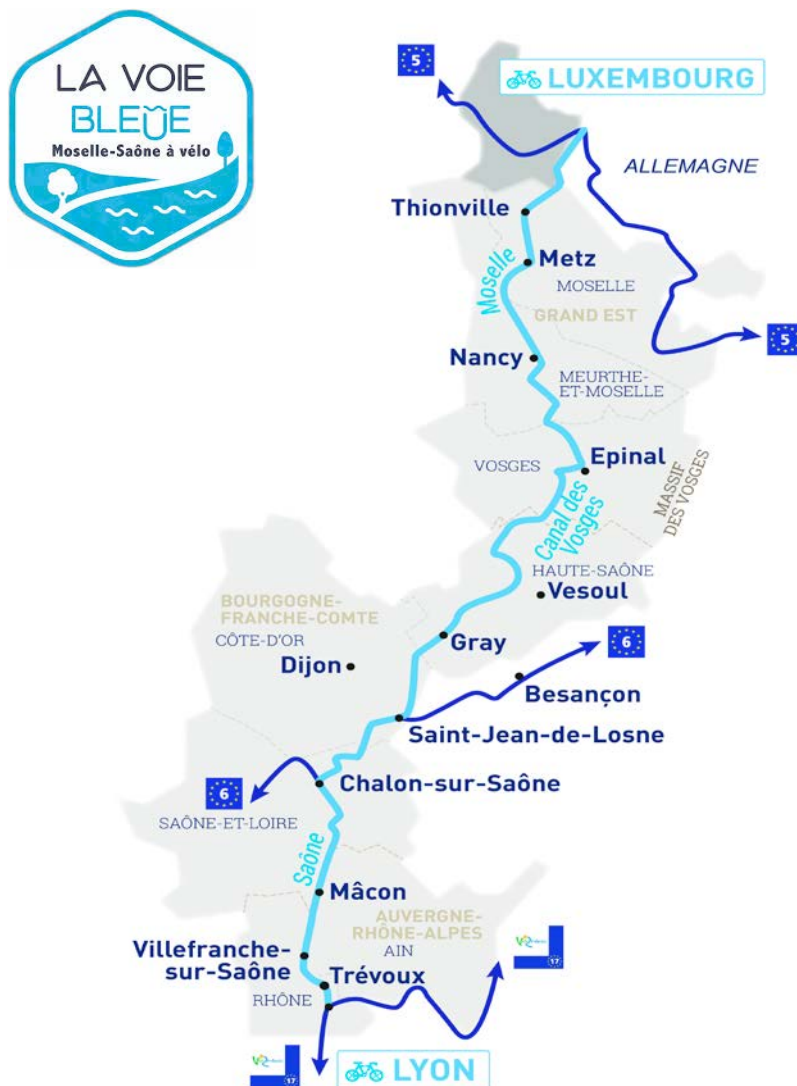


Il y avait un axe manquant de Méréville à Gripport soit 27 km. La voie bleue a connu un franc succès cet été 2020.

Elle relie le Luxembourg à Lyon sur 700 km au bord des canaux et rivières.

Vous pouvez vous rendre à Nancy ou à Epinal à vélo en toute sécurité.

Cette voie bleue met en lumière nos magnifiques chemins de randonnées et nos étangs qui les bordent.



Accès à la déchetterie de Bayon



La communauté des Communes du Pays du Saintois souhaite mettre en place une convention d'accès à la déchetterie de la communauté de communes Meurthe, Mortagne et Moselle (CC3M).

Ce partenariat permettrait aux administrés de ROVILLE-DEVANT-BAYON d'accéder aux déchetteries de Bayon et de Blainville-sur-l'Eau . Cet accès pourrait avoir lieu début 2021.

La boîte à livres pour découvrir à son rythme



Une boîte à livres a été installée en face de la mairie à côté de l'église. Vous y trouverez toutes sortes de livres, pour tout public. Empruntez celui de votre choix, après lecture, reposez le dans la boîte à livres. Actuellement ce sont plus de 80 livres qui vous attendent.

Participez également à cette collection: déposez un ou deux livres que vous souhaitez faire partager, ils feront très certainement le bonheur de nouveaux lecteurs.

Correspondant local de l'Est Républicain

Notre correspondante de l'Est Républicain :
Hélène TROUCHE joignable au 06.24.83.09.24.

Rue Léon Blum



Avant



Après